

**A.S.A. DU BOURGERON**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DELIBERATIONS N°2-2019

**Date de convocation** : 20 février 2019

**Date de réunion** : 6 mars 2019

**Nombre de voix en exercice** : 800

**Nombre de voix présentes ou représentées** : 263

L'an DEUX MILLE DIX NEUF, le mercredi 6 mars à 11h15 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire les propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée du Bourgeron légalement convoqués à la salle communale de Sorbon.

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RONSIN**

**Etaient présents en tant que syndics :**

Monsieur Jean-Pierre BOIZET  
Madame Pascale BUGNET  
Monsieur Bernard COLLIN  
Monsieur Henri DAY  
Monsieur Etienne FOIGNY  
Monsieur Philippe LUCAS  
Monsieur Emmanuel NOIZET  
Monsieur Jean-Pierre RONSIN  
Monsieur Benoît WILLEMET

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Gérald NIVOIS

Monsieur Adrien DEMAULJEAN, Conseiller Technique Chambre d'Agriculture service SUAT/UDASA.

**ORDRE DU JOUR :**

- Rapport d'activités 2017/2018
- Renouvellement des syndics groupe 1
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes, et il remercie la commune de Sorbon pour la mise à disposition de la salle. Il informe l'assemblée qu'il s'agit d'une seconde réunion sur le même ordre du jour, et que les délibérations seront prises à la majorité des présents et représentés.

## **Rapport d'activités 2017-2018**

### Travaux d'entretien de cours d'eau 2017

#### ● **Travaux de restauration du Bourgeron (2 250ml)**

- Commune(s) concernée(s): Barby, Rethel et Sorbon
- Descriptif travaux:
  - Coupe sélective de la végétation menaçant ou risquant de compromettre les écoulements,
  - Désencombrement du lit,
  - Réalisation d'aménagements rustiques
- Entreprise retenue : groupement FOIGNY / DERIS pour 6 657,50€ HT

- Plan de financement :

- Agence de l'eau Seine Normandie : 80 %
- Fédération Départementale des Pêcheurs : 15 %
- ASA : 5 %

Le conseiller rappelle que les travaux initialement programmés en 2017 n'ont pu être réalisés qu'en 2018 suite à la prise d'un arrêté sécheresse limitant l'accès aux cours d'eau depuis le 15/05 et ce jusqu'au 30/10 2017. Ils ont été réalisés en 2018

### Travaux d'entretien de cours d'eau 2018

#### ● **Travaux d'aménagement du Bourgeron (2 700ml)**

- Commune(s) concernée(s): Bertoncourt et Sorbon
- Descriptif travaux:
  - Coupe sélective de la végétation menaçant ou risquant de compromettre les écoulements,
  - Désencombrement du lit,
  - Réalisation d'aménagements rustiques
- Entreprise : Groupement FOIGNY TP / Jardins d'Ardenne 14 810€ HT

Ces travaux sont programmés pour être réalisés au cours de l'année 2019

L'assemblée générale n'a pas de question vis à vis des travaux effectués en 2017 et programmés en 2018 et n'émet aucune remarque sur le rapport d'activités présenté.

## **Renouvellement des syndics :**

Les personnes du groupe 1 demandent le renouvellement de leur mandat, à savoir :

Messieurs Jean-Pierre BOIZET, André CHARLIER, Bernard COLLIN, Philippe LUCAS, Joël LUDINART, Philippe TAILLART.

Monsieur André CHARLIER sera prochainement contacté afin de savoir s'il souhaite toujours faire partie du bureau de l'ASA car il n'a plus été présent depuis de nombreuses réunions. Il est cependant proposé au renouvellement.

Monsieur RONSIN demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui souhaitent intégrer le bureau de l'ASA. RAS

Renouvellement du groupe :

Résultat du vote à main levée : Pour : unanimité.

## **Budget 2019**

Les décisions suivantes sont prises :

- Section de fonctionnement :

Les membres du comité demandent le concours du receveur de Rethel pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et acceptent de verser l'indemnité correspondante.

Le montant des taxes syndicales reste inchangé pour l'exercice 2019, à savoir :

- Classe 1 : 5,00 €HT/ha
- Classe 2 : 1,72 €HT/ha

Il est décidé d'allouer au Président une indemnité en compensation de la mission à hauteur de : 100 €.

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 44 772.69 € et en investissement à 0 €.

#### **Questions diverses**

- Il est indiqué que des peupliers sont tombés dans le lit du bourgeron entre le pont d'arcole et le pont de Barby. M. LECERF, présent dans l'assemblée indique que certains arbres proviennent de sa propriété et qu'il se chargera de les faire évacuer. Pour ce qui est des autres arbres, les membres de l'ASA se rendront prochainement sur place afin de s'assurer du gène éventuel et indiquer au(x) propriétaire(s) de bien vouloir prendre les mesures afin d'extraire les sujets s'ils présentent un risque à l'écoulement. M. LECREF s'interroge également sur la présence d'un fossé et l'organisme en charge de celui-ci. Il lui est indiqué qu'il s'agit d'un fossé d'AF de BARBY et que lors de la visite sur site, les membres de l'AF seront également invités pour connaître quel type d'intervention peut être réalisé
- Un point est également fait sur l'évolution de la politique concernant la gestion des eaux avec la compétence GEMAPI qui devient obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette compétence, directement rattachée à la communauté de commune aura pour vocation la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Une interrogation subsiste tout de même quant à la pérennité des ASA et le risque d'appel à cotisation multiple.
- Il est indiqué que l'identification des cours d'eau est en cours sur le bassin versant du Plumion. Cette intervention initiée par les services de l'état (DDT) aura pour but de clarifier les interventions soumises ou non à réglementation en fonction du milieu que l'on rencontre (fossé -> RAS ; cours d'eau -> avis de la police de l'eau).

N'ayant plus de question, le Président lève la séance à 12h00.

Le Président

Jean-Pierre RONSIN